

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/VI-09

TARN-ET-GARONNE 2025

Lors des orientations budgétaires 2007, je vous avais fait part de mon souhait de prendre en compte le phénomène de « métropolisation » engagé entre Toulouse d'une part et Montauban et le Sud de notre département de l'autre.

Ce phénomène entraînera dans les prochaines années un déséquilibre territorial évident entre cette zone et le reste du département. C'est pourquoi nous devons nous préoccuper de préparer l'ensemble du territoire à cette mutation à l'horizon de 2025.

En effet, au-delà de la progression démographique due à ce phénomène de métropolisation, plusieurs réalisations viendront impacter la géographie, l'économie et la sociologie de notre territoire.

C'est ainsi que les deux autoroutes (A 62 – A 20) qui se croisent sur notre territoire constituent déjà des axes forts de développement et ce phénomène ira s'accéléralant.

La ligne à grande vitesse et la gare TGV dont la mise en place est prévue à l'horizon 2015 viendra accélérer cette tendance. Il en est de même pour la zone départementale logistique située au carrefour des deux autoroutes qui apportera également une contribution forte à notre économie.

L'ensemble de ces éléments me conduit aujourd'hui à vous proposer une étude qui nous permettra, à son terme, de mieux appréhender l'avenir, de se doter des politiques et des outils de nature à accompagner ce développement et de mieux le maîtriser. L'objectif est d'assurer un **équilibre harmonieux** de l'ensemble du département.

Cette étude prendra en compte les quatre zones qui sont déjà identifiées à savoir :

1 - le Sud, le Sud-Est, l'axe de l'A 20 entre Montauban et le Lot (secteur de Caussade et Nègrepelisse) et également la Lomagne qui commence à accueillir des nouveaux résidents en nombre significatif,

2 - l'agglomération montalbanaise,

3 - la vallée de la Garonne le long de l'A 62 autour du pôle Castelsarrasin/Moissac/Valence d'Agen,

4 - les zones de coteaux au nord du département.

Pour mener à bien, sur plusieurs mois, cette étude prospective je vous propose de confier à l'A.D.E. 82 d'assurer, pour notre compte le pilotage d'un groupe de travail qui réunira :

- les présidents des 7 commissions du Conseil Général (qui désigneront chacun un suppléant),

- les présidents des communautés de communes et agglomération.

- les présidents des chambres consulaires.

Ce groupe de travail sera accompagné, de bout en bout, par un cabinet spécialisé qui assurera diverses missions, jusqu'au rendu du document final.

Ce chantier se déroulera en 4 phases :

PHASE I

Un état des lieux sera réalisé par le cabinet spécialisé en liaison avec la commission des élus. Cette étude prendra en compte les divers schémas de développement réalisés par les Pays et l'agglomération montalbanaise.

Elle inclura l'état des services publics et des services aux personnes, les évolutions démographiques des permis de construire, mais aussi, les échanges entre la métropole régionale et le département, les projets identifiés, etc...

Cet état des lieux portera sur chacune des zones concernées, il sera complété d'une synthèse départementale et fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera remis au Conseil Général.

PHASE II

Pour conduire cette phase, le cabinet de suivi proposera, lors de l'appel d'offres, la constitution d'un groupe pluridisciplinaire universitaire (géographes, sociologues, anthropologues, économistes, aménageurs, etc...) qui devra, dans un premier temps, travailler sur l'image du département perçue par les tarn-et-garonnais et celle que s'en font les décideurs régionaux et nationaux.

Il aura ensuite à évaluer un certain nombre d'évolutions du département à 10-15 ans à la lumière des impacts attendus :

- nouveaux équipements TGV,
 - logistique,
 - économie résidentielle, etc...
 - les attentes supposées des habitants qu'ils soient traditionnels (impact sur l'agriculture, production agricole, sur les villes et villages) ou qu'ils soient nouveaux venus.
- imaginer ce que sera le Tarn-et-Garonne en 2025 (socio style et mode de vie).

PHASE III

La phase III sera celle d'une grande concertation des habitants du département. En effet, l'avenir ne saurait se construire sans que les tarn-et-garonnais le bâtisse avec nous.

Pour les consulter, nous ferons appel à un institut spécialisé de renom, qui interrogera un large échantillon (500 personnes par secteur) des habitants traditionnels et nouveaux venus en isolant dans la présentation des résultats, les deux catégories.

Cette consultation s'effectuera sur la base d'un questionnaire qui sera concerté entre le comité de pilotage départemental, le groupe d'experts et le cabinet de suivi, ce questionnaire étant validé par notre comité de pilotage départemental.

Ainsi, au terme de cette phase, les tarn-et-garonnais diront comment ils vivent aujourd'hui et leur vision de leur vie future en 2025.

Cette enquête fera bien évidemment l'objet d'un document rendant compte des résultats.

PHASE III bis

Les maires et conseils municipaux de toutes nos localités seront confrontés à cette profonde mutation et il est de notre devoir de les associer à cette étude. Chacun des maires doit être sensibilisé à ce rendez-vous avec 2025, non seulement à travers un état des lieux des équipements de sa commune et des besoins aujourd'hui non satisfaits, mais également des évolutions qu'il enregistre en particulier sur les attentes futures des populations.

Pour cela, un questionnaire détaillé sera bâti par le comité de pilotage départemental, assisté par le cabinet de suivi et le groupe pluridisciplinaire d'universitaires, afin que le présent et l'avenir soient pris en compte.

C'est le comité de pilotage départemental qui validera le questionnaire envoyé à tous les maires.

En conclusion, il s'agit d'une étude globale particulièrement lourde. Elle nous permettra, **ensemble**, de réaliser un document exhaustif sur le « **Tarn-et-Garonne 2025** ».

A travers les conclusions que vous me proposerez, le moment venu, c'est-à-dire probablement vers la fin du 1er semestre 2008, nous envisagerons **l'opportunité d'infléchir et de réadapter un certain nombre de nos politiques actuelles**.

Je vous rappelle qu'il s'agit pour nous de mieux cadrer et d'optimiser les phénomènes de développement portés par la métropolisation et les structures autoroutières et celles à venir (LGV, zone logistique) et d'assurer à l'ensemble du département, tous secteurs confondus, **un développement harmonieux et équilibré**.

En conséquence, je vous prie donc de délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Se prononce favorablement sur la réalisation d'une étude en 4 phases concernant la production d'un document exhaustif sur le "Tarn-et-Garonne 2025" ;
- Précise que cette étude prendra en compte les quatre zones suivantes déjà identifiées :
 1. le Sud, le Sud-Est, l'axe de l'A 20 entre Montauban et le Lot (secteur de Caussade et Nègrepelisse) et également la Lomagne qui commence à accueillir des nouveaux résidents en nombre significatif ;
 2. l'agglomération montalbanaise ;
 3. la vallée de la garonne le long de l'A 62 autour du pôle Castelsarrasin/Moissac/Valence d'Agen ;
 4. les zones de coteaux au nord du département ;

- Décide à cet effet de confier à l'A.D.E. 82 le soin d'animer, pour le compte du Conseil Général, un comité de pilotage départemental qui réunira :
 - les présidents des 7 commissions du Conseil Général (chacun désignera un suppléant),
 - les présidents des communautés de communes et d'agglomération,
 - les présidents des chambres consulaires,
 - les Conseillers Généraux en charge de structures départementales (Tarn-et-Garonne Habitat et la Sématég) ou d'axes d'intervention particuliers comme l'environnement, l'habitat ou les transports scolaires ;
- Précise que ce groupe de travail sera accompagné, de bout en bout, par un cabinet spécialisé qui assurera diverses missions, jusqu'au rendu du document final ;
- Décide de lancer les appels d'offres concernant le cabinet conseil qui assistera le Conseil Général tout au long de l'opération et l'institut spécialisé concernant la grande enquête à mener auprès des tarn-et-garonnais ;
- Mandate l'ADE 82 pour conduire la réalisation de cette étude prospective.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,